



EXPRESS-0

Cyberbulletin officiel de l'Office des personnes handicapées du Québec
Express-0 – Volume 11, numéro 1 – Printemps 2017

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

- Des annonces porteuses pour les personnes handicapées et leur famille

NOUVELLES DE L'OFFICE

- Comparution du Canada devant le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies
- Sécurité civile : un feuillet d'information destiné aux municipalités

ACTUALITÉS

- Faits saillants du budget 2017-2018 du Québec
- Budget 2017-2018 du Québec : deux mesures en accessibilité à souligner
- Destination pour tous : une nouvelle certification municipale en accessibilité
- Lancement de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : Au Québec, on bouge!

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Des annonces porteuses pour les personnes handicapées et leur famille



Comme vous le constaterez à sa lecture, cette édition de notre cyberbulletin laisse une place importante aux investissements et aux mesures annoncés lors du dernier budget du gouvernement du Québec. Ces mesures visent notamment à bonifier le soutien à domicile et à l'autonomie des personnes handicapées; à favoriser l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde ainsi que la mise en place de services de surveillance pour les élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans; à soutenir la réussite éducative et la participation des personnes handicapées au marché du travail de même qu'à mettre en œuvre le plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme. Qui

plus est, le gouvernement du Québec a aussi fait l'annonce de deux nouvelles initiatives inscrites dans son budget 2017-2018 qui visent à améliorer l'accessibilité aux lieux publics et touristiques pour les personnes handicapées. Un article dans la présente édition vous en apprendra davantage sur ces deux initiatives.

Ces annonces sont en adéquation avec les résultats attendus de la politique gouvernementale À part entière ainsi qu'avec les principes de la convention de l'Organisation des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Pour rendre compte de la mise en œuvre de celle-ci, le Québec a participé dernièrement à la première comparution du Canada devant le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies. Un article présente les faits saillants de cette rencontre.

L'article 30 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées rappelle d'ailleurs l'importance de favoriser la participation des personnes

handicapées à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports. Cette visée est aussi intégrée dans la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : *Au Québec, on bouge!* qui fût lancée le 3 avril dernier. Pour en apprendre davantage sur les mesures prévues par cette politique, je vous invite à consulter notre article à ce sujet.

Pour favoriser la participation des personnes handicapées dans des activités de sports, de loisirs, de tourisme et de culture, les municipalités peuvent aussi intervenir, selon leurs champs de compétences, pour éliminer les obstacles rencontrés. Les plans d'action annuels que doivent produire les municipalités d'au moins 15 000 habitants sont d'importants leviers pour identifier et mettre en place des actions en ce sens. Il existe également depuis peu une certification pour encourager toutes les municipalités du Québec à devenir des milieux de vie plus inclusifs. Apprenez-en davantage sur cette nouvelle certification *Destination pour tous* par la lecture de notre article traitant de cette démarche.

Les municipalités peuvent aussi intervenir à l'égard des personnes handicapées dans d'autres champs relevant de leur compétence. Elles peuvent notamment adapter leurs mesures de sécurité civile à la réalité particulière de leurs citoyennes et citoyens handicapés. Découvrez comment en consultant le texte qui présente notre nouveau feuillet d'information destiné aux municipalités du Québec.

À tous et à toutes, bonne lecture!

NOUVELLES DE L'OFFICE

Comparution du Canada devant le Comité des droits des personnes handicapées des Nations Unies



Les 3 et 4 avril derniers, le Québec a eu l'opportunité de participer à la première comparution du Canada devant le Comité des droits des personnes handicapées du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de la personne siégeant à Genève en Suisse. C'est à l'invitation de la délégation du Canada, ayant à sa tête madame Kathryn McDade, sous-ministre adjointe principale de l'emploi et du développement social du Canada, que des représentants du Québec et de l'Ontario ont pu s'y joindre. Pour l'occasion, c'est monsieur Maxime Bélanger, directeur du Secrétariat général de l'Office qui fut le représentant désigné du gouvernement du Québec.

Le Comité des droits des personnes handicapées a examiné le rapport initial du Canada, déposé en 2014, sur les mesures prises pour mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Également, le Canada a pu produire des réponses à la liste de points à traiter adressée préalablement par le Comité.

La délégation du Canada s'est prêtée à un exercice de questions-réponses devant un panel d'experts indépendants et de membres du Comité des droits des personnes handicapées. Parmi les questions adressées à la délégation, plusieurs touchaient plus particulièrement à des champs de compétence provinciale. Le Québec a ainsi été appelé à fournir des explications et des exemples concrets sur la mise en place d'initiatives, de programmes et de services publics en faveur de la participation sociale des personnes handicapées. Parmi les domaines où le Québec a pris la parole, mentionnons :

- Le soutien apporté aux enfants handicapés et à leurs parents;
- L'accès au transport régulier et adapté;
- L'aide médicale à mourir;
- Le soutien à l'autonomie et au logement;
- L'approvisionnement en biens et services accessibles;
- Les mesures prises pour les personnes autistes avec le plan d'action 2017-2022 du Québec;
- L'accessibilité des bâtiments;
- L'intégration et le maintien en emploi;
- Le soutien au revenu;
- L'accès aux études postsecondaires.

Par ailleurs, la sous-ministre adjointe Kathryn McDade a déclaré dans le cadre de la présence de la délégation que « le Canada a réalisé des progrès importants, mais des difficultés subsistent concernant l'accès à l'emploi. En effet, seuls 47 % des personnes handicapées occupent un emploi, contre un taux de 74 % pour les personnes sans incapacité. De même, les personnes handicapées ont un revenu inférieur à la moyenne de la population. Un groupe de travail spécial sur les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées a été créé afin d'améliorer cette situation. Le but est que les personnes handicapées puissent obtenir un travail épanouissant. »

En outre, la sous-ministre adjointe Kathryn McDade a fait valoir que « le Canada veut montrer l'exemple sur la scène internationale et renforcer sa coopération avec les Nations Unies. C'est pourquoi, en novembre 2015, a été créé le poste de ministre fédéral aux personnes handicapées. » Elle a également mentionné que le Canada étudie actuellement la possibilité d'adhérer au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

À la suite de la comparution de la délégation canadienne, le Comité rendra publique une liste d'observations finales qui comprendra des recommandations adressées au Canada. Celles-ci permettront d'orienter le Canada dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Il est d'ailleurs prévu que le Canada doit faire rapport de leur implantation au Comité dans un délai de 12 mois.

Une version préliminaire de ces observations finales a déjà été mise en ligne et celles-ci semblent positives dans l'ensemble. D'ailleurs, une mention particulière est faite au Québec quant au soutien apporté aux enfants handicapés et à leurs parents par l'entremise des services de garde éducatifs à l'enfance et du Programme de soutien financier aux services de surveillance d'élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans. Enfin, le prochain rapport du Canada au Comité des droits des personnes handicapées est attendu pour le 11 avril 2020.

L'Office est heureux que le leadership du gouvernement du Québec soit ainsi mis à profit par la délégation canadienne dans le cadre des travaux du Comité des droits des personnes handicapées du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de la personne. Ce rayonnement, hors de nos frontières, positionne à nouveau le Québec comme une référence en matière de droits de la personne et de la participation sociale des personnes handicapées. Ce rôle affirmé du Québec en cette matière est d'ailleurs inscrit dans la deuxième orientation de la nouvelle Politique internationale du Québec Le Québec dans le monde : s'investir, agir, prospérer.

NOUVELLES DE L'OFFICE

Sécurité civile : un feuillet d'information destiné aux municipalités



L'Office a récemment produit un feuillet d'information qui souligne aux municipalités l'importance d'adapter leurs mesures de sécurité civile à la réalité particulière de leurs citoyennes et citoyens handicapés. En effet, certaines de ces personnes peuvent se trouver en situation de vulnérabilité en cas de sinistre, surtout lorsque les mesures d'urgence ne sont pas adaptées à leur situation.

Le document expose ainsi différentes mesures de sécurité civile adaptées qui ont été mises en place dans différentes municipalités du Québec. Elles concernent notamment l'instauration de programmes permettant d'identifier et d'intervenir efficacement auprès des personnes handicapées en cas de sinistre, la formation des intervenants, la prévision de moyens de secours incluant des lieux accessibles et des équipements spécialisés ainsi que des modes de communication adaptés.

L'Office invite ses partenaires concernés à s'inspirer des actions mises de l'avant dans le feuillet d'information et à développer des mesures de sécurité civile adaptées aux personnes handicapées.

Rappelons que la production de ce document constitue une contribution de l'Office dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique québécoise de sécurité civile 2014-2024 : vers une société québécoise plus résiliente aux catastrophes.

Pour consulter le feuillet d'information :

- Version imprimable (PDF)
- Version accessible (RTF)

ACTUALITÉS

Faits saillants du budget 2017-2018 du Québec

Le ministre des Finances du Québec, Carlos Leitão, a déposé le 28 mars dernier à l'Assemblée nationale le budget 2017-2018 du gouvernement du Québec. Celui-ci prévoit une augmentation des dépenses de programmes de 4,1 %, qui profite

principalement aux secteurs de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Santé et services sociaux

Pour vous aider à vous y retrouver

Surveillez la parution du prochain *Guide des mesures fiscales* de l'Office, qui tiendra compte des nouvelles mesures annoncées dans les budgets du Canada et du Québec.

Les programmes-services pour la déficience physique, pour la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme, ainsi que pour les troubles de santé mentale profiteront respectivement d'une augmentation de crédits de l'ordre de 4,8 %, 4 % et 3,9 % par rapport à l'exercice financier 2016-2017. Comme cela fut annoncé lors du dévoilement du Plan d'action sur le trouble du spectre de l'autisme 2017-2022, 29 millions de dollars seront investis de façon récurrente en 2017-2018 et en 2018-2019 afin de soutenir les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme et leur famille.

De leur côté, le Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique ainsi que les programmes d'aides techniques de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) bénéficient d'une bonification de 7,8 % et de 8 % respectivement.

Éducation

Le budget 2017-2018 du Québec prévoit une bonification de 492,8 millions de dollars (hausse de 5,2 %) pour le financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire. Cette augmentation vise notamment l'amélioration du soutien aux élèves et à la réussite scolaire. Pour la période de 2016-2017 à 2021-2022, un investissement additionnel de 3,44 milliards de dollars sera affecté au *Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie*. Le gouvernement prévoit également embaucher 1 500 personnes additionnelles afin de pourvoir aux services directs aux élèves et à l'accompagnement de ces derniers dans leur cheminement scolaire.

Emploi

Un montant de 25 millions de dollars sur 5 ans sera investi pour l'embauche, l'accueil et le maintien en emploi des travailleurs. De cette somme, et toujours sur 5 ans, 10 millions de dollars seront alloués au soutien à l'embauche des personnes handicapées par les entreprises adaptées. Cette mesure constitue une bonification du Programme de subventions aux entreprises adaptées.

Transport adapté

Du côté du transport adapté, notons qu'un financement additionnel de 3 millions de dollars par année pendant 5 ans est prévu, ce qui fait en sorte que le budget affecté à ce programme s'élèvera à 93 millions de dollars pour les 5 prochaines années, soit de 2017-2018 à 2021-2022. Pour l'année en cours, cela constitue une hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice financier précédent.

Pour sa part, le Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles bénéficiera d'une augmentation de crédits de 0,5 million de dollars, passant de 1,5 à 2 millions de dollars. Le Programme d'adaptation de véhicules routiers sera également bonifié et s'établira maintenant à 10,25 millions de dollars.

Crédits alloués aux programmes-services du ministère de la Santé et des Services sociaux

- Soutien à l'autonomie des personnes âgées
 - 3,7 milliards de dollars (hausse de 5,7 %)
- Déficience physique
 - 613,3 millions de dollars (hausse de 4,8 %)
- Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme
 - 1,0 milliard de dollars (hausse de 4 %)
- Troubles de santé mentale
 - 1,2 milliard de dollars (hausse de 3,9 %)
- Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique
 - 84,9 millions de dollars (hausse de 7,8 %)
- Programmes d'aides techniques de la RAMQ
 - 188,9 millions de dollars (hausse de 8 %)

Habitation et logement social

Le budget 2017-2018 du Québec fixe les crédits en habitation et en logements sociaux à 1,7 milliard de dollars, en hausse de 94,3 millions de dollars par rapport à l'année 2016-2017. De ce montant, 255 millions de dollars serviront à la construction de 3 000 nouveaux logements sociaux, alors que 28 millions de dollars seront redirigés vers le Programme d'adaptation de domicile.

Soutien aux familles

Soulignons également l'augmentation des crédits attribués à l'intégration des enfants handicapés dans les services de garde éducatifs à l'enfance avec des sommes additionnelles s'élevant à 25 millions de dollars sur 5 ans. Il en est de même concernant le Programme de soutien financier aux services de surveillance des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans, lequel bénéficiera de 2,5 millions de dollars additionnels sur 5 ans. Un financement sera octroyé à 30 organismes à but non lucratif, ou établissements scolaires, afin de poursuivre leurs services de surveillance pendant la période estivale. Mentionnons que ces dernières mesures en soutien aux familles s'inscrivent dans le cadre du *Plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie*, mentionné précédemment.

Autres mesures d'intérêt

Parmi les autres mesures inscrites au budget provincial 2017-2018, mentionnons que des montants ont été prévus pour la mise en œuvre du troisième Plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en élaboration, de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021, de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles ainsi que de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutes ces initiatives contiennent des mesures particulières pour les personnes handicapées.

Enfin, l'Office tient à souligner deux nouvelles mesures inscrites dans le budget 2017-2018 du gouvernement du Québec, et qui visent à améliorer l'accessibilité aux lieux publics et touristiques pour les personnes handicapées. Ces deux mesures font l'objet d'un autre article paru dans cette même édition d'*Express-O*.

Faits saillants du récent budget du gouvernement du Canada

C'est le 22 mars dernier que le ministre des Finances du Canada, Bill Morneau, a déposé le budget 2017-2018 du gouvernement du Canada. Voici les faits saillants de ce budget pouvant être d'intérêt pour les personnes handicapées et leur famille.

- Le gouvernement fédéral a revu et simplifié son régime d'allègement fiscal pour les aidants naturels. Dès l'année d'imposition 2017, les contribuables canadiens concernés pourront dorénavant souscrire à une version simplifiée, alors que les trois crédits d'impôt présentement existants, soit le crédit pour aidantes et aidants naturels, le crédit pour personnes à charge ayant une déficience ainsi que le crédit d'impôt pour aidants familiaux, seront remplacés par un seul crédit d'impôt, soit le crédit canadien pour aidant naturel.
- Le gouvernement canadien propose d'investir 6 milliards de dollars sur 10 ans pour les soins à domicile et 5 milliards sur 10 ans pour soutenir les initiatives en matière de santé mentale partout au pays.
- Des investissements sont prévus pour la formation des travailleuses et travailleurs. À ce titre, les ententes sur le développement de la main-d'œuvre seront pourvues de 900 millions de dollars additionnels sur 6 ans. Cette mesure permettra à plus de contribuables, en particulier les personnes handicapées et celles appartenant aux groupes sous-représentés, de se prévaloir de la formation axée sur les compétences ainsi que des mesures de soutien à l'emploi financées par l'assurance-emploi.
- Un montant de 22,3 millions de dollars sur 5 ans sera consacré à la mise sur pied d'un programme de développement de la technologie accessible visant à favoriser une plus grande participation des Canadiennes et Canadiens handicapés à l'économie numérique.
- Le Fonds pour l'accessibilité, qui soutient la construction et la rénovation d'espaces publics afin de les rendre plus accessibles, bénéficiera de son côté de 77 millions de dollars sur 10 ans afin d'accroître ses activités.

ACTUALITÉS

Budget 2017-2018 du Québec : deux mesures en accessibilité à souligner

L'Office salue l'inscription de deux nouvelles mesures au budget 2017-2018 du gouvernement du Québec avec des sommes substantielles pour améliorer l'accessibilité de certains lieux publics et touristiques aux personnes handicapées.

Tout d'abord, un nouveau programme d'aide financière sera créé afin d'améliorer l'accès pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires, qui ne sont pas actuellement soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité aux personnes handicapées. Des crédits de huit millions de dollars sur cinq ans y seront alloués.

Le montant maximal de l'aide offerte aux propriétaires et aux locataires sera de 15 000 \$, ce qui représente 75 % du coût maximal des travaux admissibles, qui est de 20 000 \$. Les travaux admissibles sont ceux visant l'amélioration de l'accès, par exemple, à un stationnement, à une entrée ou à un parcours à l'intérieur du bâtiment situé dans les espaces accessibles au public. Ils devront être conformes aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec et être exécutés par un entrepreneur reconnu. La gestion du programme sera confiée à la Société d'habitation du Québec, qui précisera davantage les modalités du programme au cours des prochains mois.

Mentionnons ensuite l'octroi de cinq millions de dollars à l'organisme à but non lucratif Kéroul, afin de favoriser l'aménagement des lieux touristiques et culturels en vue de les rendre plus accessibles pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité. Rappelons à cet effet que l'offre touristique destinée à ces personnes demeure encore très marginale, alors que seulement 3 % des 9 418 établissements d'hébergement touristique actifs et 11 % des 4 400 attraits actifs seraient considérés comme accessibles ou partiellement accessibles.

Ces nouvelles sommes permettront d'offrir aux établissements d'hébergement touristiques classifiés et aux attraits touristiques le financement d'une partie des coûts des travaux de réfection visant la mise à niveau ou l'amélioration de l'accessibilité de leurs infrastructures. Kéroul sera mandaté par le ministère du Tourisme pour gérer ce programme.

L'Office se réjouit de ces deux nouveaux programmes qui permettront d'améliorer l'accessibilité des petits bâtiments offrant des services directs à la population. Il continuera d'ailleurs à collaborer avec les organismes concernés afin de soutenir la mise en œuvre de ces programmes.

ACTUALITÉS

Destination pour tous : une nouvelle certification municipale en accessibilité

DESTINATION POUR TOUS



CERTIFIÉ PAR **Kéroul**

L'organisme Kéroul, qui œuvre depuis 1979 à rendre accessible le tourisme et la culture aux personnes handicapées, vient de mettre au point une nouvelle certification dédiée aux municipalités : la certification *Destination pour tous*.

Qu'est-ce qu'une Destination pour tous ?

Une ville certifiée en est une qui propose une offre touristique accessible, variée et de qualité aux personnes ayant des incapacités. Cette *Destination pour tous* reconnaît les efforts réalisés pour que les personnes handicapées puissent dormir, manger, visiter, magasiner et réaliser diverses activités de la vie quotidienne dans un environnement sans obstacles. Qui plus est, elle tient compte de la qualité des services offerts aux personnes handicapées, tant en termes d'accueil que d'accès. La certification est décernée par Kéroul à la suite d'une évaluation des différents types de services offerts (hébergement, transport, restauration, attraits, commerces, etc.) pour les personnes ayant différents types d'incapacité. Il est possible d'obtenir d'une à cinq étoiles.

Par conséquent, *Destination pour tous* incite les municipalités à mieux répondre aux besoins d'une plus grande diversité de clientèle grâce au développement d'une offre accessible à tous. À terme, l'objectif de *Destination pour tous* est de développer un réseau de microdestinations accessibles afin de permettre aux personnes handicapées d'avoir accès à une expérience touristique riche et variée. Les personnes handicapées seront ainsi en mesure de participer à davantage d'activités de loisir, de tourisme et de culture dans des conditions équivalentes à celles des autres voyageurs – un des résultats attendus de la politique À part entière.

Victoriaville : première Destination pour tous au Québec

Victoriaville est la première municipalité québécoise à s'être vu décerner une certification *Destination pour tous*. En effet, c'est dans le cadre d'un projet pilote financé par l'Office pour l'implantation du programme que Kéroul et la Ville de Victoriaville ont été en mesure de mettre en place la première *Destination pour tous*. Le projet pilote pour l'implantation du programme a permis de vérifier notamment que ses critères correspondent à la réalité des municipalités. Dans le cadre du projet, la Ville de Victoriaville a fait l'objet d'une évaluation de 150 commerces et établissements comme des restaurants, hôtels et pharmacies. Elle a par la suite reçu une certification trois étoiles. Un plan d'action visant l'amélioration des équipements et infrastructures en vue d'obtenir plus d'étoiles *Destination pour tous* sera élaboré pour les trois prochaines années. Certaines mesures pourront aussi être intégrées au plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées que doit produire la municipalité, assujettie à cette obligation de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale.

Devenir une municipalité certifiée

Vous souhaitez emboîter le pas à Victoriaville? Étant donné que le projet pilote a été concluant, les municipalités du Québec seront invitées dès l'**automne 2017** à présenter une demande pour devenir elles aussi des *Destinations pour tous*. D'ici là, Kéroul invite les municipalités intéressées par le projet à remplir le formulaire d'intérêt (PDF) disponible sur le site Web de Kéroul.

Pour plus d'informations sur le sujet, visitez le : www.keroul.qc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec monsieur Jean-François Lavoie, directeur du développement et du partenariat chez Kéroul au 514 252-3104, ou par courriel au jflavoie@keroul.qc.ca.

ACTUALITÉS

Lancement de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : Au Québec, on bouge!



C'est le 3 avril dernier que le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, monsieur Sébastien Proulx, en compagnie de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie,

madame Lucie Charlebois, ont procédé au lancement de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir : Au Québec, on bouge!

La politique Au Québec, on bouge! a comme objectif de faire la promotion, auprès de tous, de l'activité physique et des loisirs actifs. D'ici 2027, le gouvernement du Québec souhaite voir augmenter d'au moins 10 % la proportion de la population qui fait des activités physiques pendant ses temps libres, et de 20 % chez les jeunes de 6 à 17 ans. Pour y arriver, une somme de près de 64 millions de dollars répartie sur trois ans est prévue pour la mise en œuvre de différentes mesures. De plus, 507 millions de dollars seront investis pour soutenir des projets d'installations sportives et récréatives à travers le Québec.

Comme l'a mentionné la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie et ministre responsable de la région de la Montérégie, madame Lucie Charlebois : « De saines habitudes de vie sont essentielles pour prévenir de nombreux problèmes de santé, particulièrement les maladies chroniques. Nous en avons donc fait un enjeu central de la Politique gouvernementale de prévention en santé, dont découle la politique lancée aujourd'hui.

Je suis d'ailleurs très heureuse que cette dernière mette l'accent sur l'importance de favoriser davantage l'activité physique auprès des jeunes de 6 à 17 ans, puisqu'il s'agit d'une période charnière où les comportements adoptés auront des répercussions sur tout le reste de leur vie. »

Par ailleurs, la politique fait une référence claire à l'importance « d'accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture, dans des conditions équivalentes à celles des autres participants »; cela, tel qu'énoncé comme résultat attendu dans la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité.

« Cette politique fait une référence claire à l'importance d'accroître la participation des personnes handicapées à des activités de loisir, de sport, de tourisme et de culture, dans des conditions équivalentes à celles des autres participants »

Cette considération à l'égard de la participation des personnes handicapées se traduit essentiellement dans le premier des quatre enjeux de la politique intitulé « l'Accessibilité » et, plus particulièrement, dans son orientation 2 « Faciliter la participation des personnes, des groupes ou des communautés qui ont des besoins particuliers ». Il y est mentionné que « la politique portera ses fruits si l'on tient compte des besoins et des attentes de tous les citoyens et citoyennes, quels que soient leur âge, leur sexe, leur revenu, leurs capacités, leur culture et leur milieu de vie. En ce sens, la politique reprend la notion de conception universelle prônée par l'Assemblée générale des Nations Unies. L'accessibilité universelle représente une voie importante, voire essentielle, de participation et d'intégration sociale ». On y rappelle, entre autres, « qu'au Québec, plus d'une personne sur dix vit avec une incapacité modérée ou grave, ce qui constitue trop souvent une entrave à la pratique d'activités physiques, de sports et de loisirs ». En ce sens, « pour les personnes handicapées, la possibilité de pratiquer des activités dépend de plusieurs facteurs comme l'accompagnement, le transport, l'accessibilité physique et financière ainsi que la sécurité ».

Enfin, au chapitre des mesures spécifiques, un soutien financier fut consenti pour la tenue des Jeux provinciaux des Olympiques spéciaux (Enjeu 1 - Accessibilité) ainsi que pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant l'intégration de jeunes handicapés dans les camps de jour (Enjeu 2 - Qualité de l'expérience).

Notons que la politique fait écho à l'engagement 29 du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux visant à favoriser la mise en œuvre de la politique À part entière, à savoir « Identifier, dans la future politique nationale du sport, du loisir et de l'activité physique, des orientations prenant en compte la situation et les enjeux particuliers liés aux personnes handicapées. »